

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition Sauvez Chasseron - Creux-du-Van

1. PREAMBULE

La commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 22 novembre 2018 pour traiter de cet objet à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de Mme Séverine Evéquoz, de MM. Daniel Trolliet, Olivier Petermann, Daniel Ruch, Jean-Louis Radice, Olivier Epars, Guy Gaudard, Pierre-André Pernoud, François Cardinaux, Fabien Deillon, sous la présidence de Monsieur le Député Vincent Keller.

Etait excusé M. Philippe Liniger (remplacé par Fabien Deillon).

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission (SGC) a tenu les notes de séance.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : M. Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage-Libre Vaud ; M. Guy Berthoud, membre du comité régional Nord de Pro Natura Vaud ; Mme Anne Bachmann, de l'organisation Helvetia Nostra ; M. Pierre Cusin, Association Vol au Vent ; Bertrand Clot.

Représentants de l'Etat : MM. Cornelis Neet, directeur général de la DGE, et François Schaller, chef de division à la DIREN-DGE ; ainsi que Mmes Catherine Strehler Perrin, cheffe division DIRNA-DGE, et Elisabeth Bétrix, conseillère juridique SJL.

3. DESCRIPTION DE LA PETITION

Cette pétition a été lancée par plusieurs associations et ONG qui se sont jointes à Paysage-Libre Vaud : Pro Natura Vaud, Helvetia Nostra, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Bird Life, Paysage-Libre Suisse et Vol-au-Vent.

Leur objectif est principalement de protéger un ensemble paysager digne d'intérêt situé entre le Chasseron et le Creux-du-Van, abritant un des derniers sites peu dérangé, propice à une flore et une faune très riche essentiellement composée de pâturages boisés. Cette région est extrêmement bien protégée et préservée, bien que fort fréquentée par près d'un million de visiteurs pratiquant de la balade et du sport hivernal.

Cette pétition a été également transmise aux communes concernées par les projets de trois parcs éoliens à Grandevent, Grandsonnaz et Provence.

Les pétitionnaires entendent informer et débattre en amont des mises à l'enquête. Leurs motifs sont :

- de préserver et valoriser le paysage et les écosystèmes de cette région ;
- de renoncer à toute implantation d'éoliennes industrielles ;
- d'élaborer toute mesure utile à la sauvegarde urgente de ces sites et de faire adapter la planification cantonale en conséquence.

4. AUDITION DES PETITIONNAIRES

Les pétitionnaires veulent obtenir de la part du Grand Conseil une prise de conscience favorable à la protection de cette zone du Chasseron et du Creux-du-Van afin de préserver et valoriser le paysage et les écosystèmes de cette région en renonçant à l'implantation d'éoliennes industrielles et d'obtenir la même prise de conscience de la population locale.

Ils estiment la politique énergétique vaudoise irréaliste quant au potentiel prévu de produire 1400 GWh par an : 19 projets étaient prévus dans le PDCn, un certain nombre de projets ayant déjà été abandonnés, le potentiel actuel serait largement inférieur aux objectifs premiers.

Les associations de protection de la nature sont plutôt favorables au développement de l'éolien mais pas dans ce cas de figure. La biodiversité, la conservation des habitats naturels, le fonctionnement de l'écosystème et les mammifères du pied du Jura notamment les chauves-souris sont extrêmement sensibles aux éoliennes. Pour ces associations :

- les surfaces mobilisées par les projets sont trop importantes pour être réellement intégrées au paysage jurassien.
- Les mesures de compensation ne peuvent pas remplacer les habitats détruits, et pour être efficaces, elles devraient être mises en place un quart de siècle avant la construction.
- Les parcs éoliens sont écologiquement ingérables.

5. AUDITION DU/DES REPRESENTANT/S DE L'ETAT

Plusieurs représentants de l'état participent au comité de coordination de la planification éolienne, toutes les sensibilités politiques y sont représentées respectant les enjeux environnementaux et énergétiques.

Lors de la planification de ce projet, un certain nombre de zones dignes d'intérêt de préservation de la nature et de la faune indigène ont été de fait exclues du périmètre. Le Grand Conseil et le Conseil fédéral ont validé le Plan directeur cantonal après une consultation publique. La quatrième adaptation de ce plan a été validée en janvier 2018 ; en matière d'éolien, ce plan tient compte de plusieurs critères d'évaluation dont la vitesse du vent, les éléments paysagers et les aspects environnementaux dont la faune locale.

Dans le contexte du projet Chasseron-Creux du Van, 11 éoliennes sur 27 ont été supprimées sur le site de Provence. Dans le cadre du PDCn, 19 projets ont été sélectionnés et 18 projets ont été rejetés à la suite d'un processus de sélection tenant compte de tous les avis divergents.

Le potentiel énergétique de ces 19 parcs éoliens est évalué à 1116 GWh par an.

Les enjeux énergétiques du canton, conformes à la stratégie fédérale, démontrent que pour atteindre les objectifs visés, une réduction de la consommation de l'énergie et un développement de tous les types d'énergies renouvelables est inéluctable – dont l'éolien.

Concernant les aspects environnementaux du Creux du Van, notamment le site classé à l'inventaire Fédéral de protection n'est pas impacté par le projet du parc éolien.

Les procédures de mise à l'enquête devraient intervenir dans le courant 2019.

6. DELIBERATIONS

Pour les commissaires qui soutiennent cette pétition, l'aspect de l'impact sur le paysage et le territoire paraît très important, qu'il soit lié à la construction de ces éoliennes ou à l'aménagement routier nécessaire pour leur acheminement et la construction de leur base.

Ils se posent de multiples questions quant à la réelle rentabilité de l'énergie éolienne à l'avenir dans un pays fortement urbanisé. Ils font également remarquer que ce type de production électrique est fortement tributaire des conditions météorologiques.

Pour leur part, ils souhaiteraient des compensations plus efficaces, liées aux impacts négatifs générés par les éoliennes envers la faune et le paysage.

Tous les commissaires sont d'avis qu'il faut limiter le gaspillage d'énergie, ceci étant bien entendu l'effort de tous les consommateurs.

Pour les commissaires qui refusent cette pétition, ils relèvent que la diversité des provenances d'énergies renouvelables est indispensable, tous les potentiels qu'ils soient éoliens, photovoltaïques, thermiques, hydrauliques devant être exploités tout en limitant leur impact négatif toutefois.

Dans le cas du Creux-du-Van, Chasseron, les instances qui ont œuvré pour élaborer ce projet n'ont pas minimisé les impacts négatifs, des mesures de compensation non négligeables sont prévues pour diminuer les impacts sur la faune et le paysage.

Il faut également relever que le PDCn vaudois a été accepté par le Grand Conseil et par le Conseil Fédéral.

7. VOTE

Par 3 voix pour, 6 voix contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.

Gollion, le 8 avril 2019

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre-André Pernoud*